

*Impôt sur le revenu—Loi*

D'après une étude récente de la Canada West Foundation, les impôts et redevances payés à l'État représentent maintenant environ 70 p. 100 des profits avant impôts des industries minières, contre 53 p. 100 il n'y a que cinq ans. La réduction des impôts et redevances applicable à l'exploitation des réserves pétrolières non conventionnelles ne constitue en rien un cadeau à l'industrie. Le qualificatif de «quêteux en Cadillac» ne s'applique certes pas en l'occurrence.

Voyons par exemple le cas du consortium de 21 compagnies, dont Pétro-Canada, qui projette de construire une raffinerie de pétrole lourd dans l'est de l'Alberta. On a fait remarquer que cette usine de 600 millions de dollars ne pourrait devenir rentable avec la structure actuelle des impôts et redevances. Avant même que le projet ne puisse démarrer il faudra que les redevances payables à l'Alberta soient réduites de quelque 500 millions et les impôts fédéraux de 400 millions. Un dégrèvement fiscal de cette ampleur représente-t-il réellement une perte de revenus? La réponse est non. Si on n'accorde pas le dégrèvement fiscal qui s'impose, la raffinerie ne sera pas construite, le pétrole lourd demeurera dans le sol et les gouvernements concernés ne toucheront aucun revenu. Si cependant l'usine est construite à la suite d'un accord de révision fiscale, le gouvernement de l'Alberta touchera un montant de 2.675 milliards et le gouvernement fédéral, 2.05 milliards rien qu'en impôts et redevances répartis sur 20 ans. En outre, ces chiffres ne tiennent même pas compte des retombées qui découleraient tout naturellement de projets d'une pareille envergure, ni surtout de leur incidence sur la balance des paiements et la situation des réserves pétrolières.

Je pourrais peut-être parler aussi de la Husky Oil Company qui avait proposé d'installer une usine de traitement dans la région de Lloydminster. C'est un projet qui n'a jamais réussi à voir le jour. A vrai dire, les gouvernements de la Saskatchewan et du Canada n'ont pas démontré tout l'esprit d'initiative qu'il aurait fallu pour arracher ce projet à la table des négociations et commencer à en dresser les plans.

Pour résumer, je déplore la façon dont le gouvernement a divisé le pays en adoptant cette mesure mal inspirée. Je m'insurge avec véhémence contre le bill C-56 qui est très injuste envers l'Alberta et contre la desinvolture des porte-parole du gouvernement qui ont traité les Albertains comme s'ils n'étaient pas des citoyens à part entière. Quant à savoir si les dispositions du budget relatives à l'industrie pétrolière compenseront l'Alberta du traitement injuste qui lui est fait aux termes du programme de la taxe de vente, comme le prétendent les ministres des Finances et de l'Industrie et du Commerce, je ne crois pas que ce soit là un argument défendable.

● (1452)

Quoi qu'il en soit, je crois qu'en dépit du gouvernement, l'Alberta continuera à supporter allégrement son fardeau. Je sais que les Albertains continueront d'être de bons citoyens canadiens. Même s'il n'avait aucune autre utilité, le bill C-56

[M. Mazankowski.]

servirait au moins à prouver que malgré ce qu'on raconte, l'Alberta n'a besoin de personne pour la représenter au cabinet. Si le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner), croit vraiment que le bill C-56 protège bien les intérêts de l'Alberta, je ne puis qu'en conclure que le gouvernement n'a pas appris grand-chose depuis la période 1968 à 1972. A cette époque, l'Alberta était représenté par deux ministres et deux députés ministériels. Mais tout cela a changé lors des élections de 1972, tout simplement parce que le gouvernement a cessé de tenir compte des préoccupations et des aspirations des Albertains.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre. Je dois malheureusement informer le député qu'il a épuisé son temps de parole.

**M. Ralph E. Goodale (Assiniboia):** Monsieur l'Orateur, avant d'exposer mon point de vue sur le bill C-56, je voudrais pouvoir dire, comme c'est l'usage, que je suis heureux de prendre part à ce débat. Toutefois, je ne suis pas sur que ce soit tout à fait le cas, car j'espérais que nous aurions adopté ce bill en deuxième lecture il y a déjà quelque temps pour qu'il soit déjà sur le point de devenir loi. Mais il a été impossible de faire avancer à ce point les travaux parce que les députés de l'opposition se sont acharnés à les retarder. Par leurs actions qui, à mon avis, ne sont pas dans l'intérêt du fédéralisme canadien, ils se trouvent maintenant relégués, particulièrement les conservateurs, dans un petit coin, en l'étrange compagnie du parti séparatiste qui est à la tête du gouvernement québécois.

**Une voix:** Et avec le parti libéral du Québec.

**M. Goodale:** C'est encore plus vrai, après ce qui s'est passé hier. Il me semble que les représentants d'en face se sentent légèrement mal à l'aise en entendant cette remarque.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Nous n'aimons pas entendre un député induire la Chambre en erreur.

**M. Goodale:** J'y reviendrai dans un moment, car je compte parler des cris et des grincements de dents des députés d'en face.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** N'induisez pas la Chambre en erreur.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre. La parole est au député d'Assiniboia (M. Goodale).

**M. Dick:** Ne racontez pas d'histoires, Ralph.

**M. Goodale:** Je le répète, je compte y revenir en détail un peu plus tard et dire pourquoi les partis d'opposition se trouvent acculés à ce propos. Cependant, la question a été mise noir sur blanc, si tant est qu'il fallût insister davantage, lorsque le ministre des Finances (M. Chrétien) et le gouvernement ont essayé de résoudre la question en proposant au gouvernement de la province de Québec deux autres solutions qui montraient une fois de plus que le gouvernement fédéral était décidé à être juste, raisonnable et à faire preuve de souplesse.